

# EDITO

## SUD défend aussi les cadres

- La défense des postiers et des postières est une vocation à SUD. Nous sommes libres, indépendants et responsables.
- La défense des droits des agents et salariés passe par un combat syndical de tous les instants sans compromission.
- Depuis quelques temps, force est de constater que les cadres tant de proximité qu'à la direction rue de Ciron sont malmenés, managés à l'ancienne avec la carotte et le bâton, quand ce n'est pas que le bâton.
- Après les facteurs, les nouveaux mal-aimés sont désormais les cadres. Ils devaient être les grands gagnants de l'accord distribution de 2017, en fait ils sont les grands perdants avec les agents.
- Beaucoup nous disent leur mal-être et leur souffrance au travail, l'absence de sens dans leurs missions et leur incapacité à pouvoir aider leurs collègues, faute de ne pas être écouté ou soutenus par leur hiérarchie.
- Loin de toute idéologie, SUD lance un appel aux cadres. Nous vous défendrons quel que soit votre statut avec la même force et détermination que l'ensemble de agents. Rejoignez-nous !

# On dirait le SUD...

AVRIL 2018, NUMÉRO 10987654321

## SUD PTT INTERPELLE LE DIRECTEUR EXECUTIF (DEX) OCCITANIE

Sud Ptt a écrit au DEX Occitanie (ancien DOTC MPN) pour lui demander notamment de combler les vacances d'emploi dans les centres courrier. La plupart des gros établissements sont cette année en réorganisation.

Nous avons attiré son attention sur les besoins en effectifs des établissements, en ces termes :

« La plupart des sites concernés possèdent plusieurs dizaines de VE ce qui n'est pas sans poser de nombreuses difficultés :

- multiplication des intérimaires parfois au détriment des règles légales et qui ne participent pas au TG.
- CREF pas toujours à jour, avec des PT qui disparaissent entre deux réorganisations par un tour de passe-passe sans consultation du CT, donc en toute illégalité avec les risques

d'annulation par le juge qui en découle.  
-des RPS et agressions internes qui se multiplient sur l'ensemble de vos sites, avec aucun EVRP ou document unique établis en CHSCT au détriment de votre obligation de santé-sécurité au travail emportant la responsabilité pénale en chaîne de toute la hiérarchie jusqu'au sommet.

Face aux reprises d'emplois et à la productivité que vous recherchez en permanence, il est important aussi de prendre en compte toutes les composantes: l'aspect humain, technique, de production, de modérer l'impact de vos outils de calculs avec la prise en compte des spécificités des tournées et des zones, les prescriptions médicales, les seniors ou ceux qui débutent, de façon à ce que les agents se sentent le mieux en travaillant dans de bonnes conditions, cela se ressentira aussi sur l'absentéisme; plutôt que de serrer les effectifs et de provoquer des

arrêts maladie et des burn-out.  
Les prochaines bilatérales avec notre syndicat et les réunions de négociation sur les projets de réorganisation seront l'occasion de mesurer votre capacité à donner une nouvelle impulsion au dialogue social dans le cadre développé ci-dessus.

A défaut de signaux rapides et mesurables dans ce sens, le syndicat SUD n'aura d'autre recours que de répondre proportionnellement localement avec les différents leviers en notre possession. »

**Si SUD PTT n'est pas respecté... il sera le caillou dans la chaussure des directeurs.**



## QUID DU COURRIER ?

Bienvenue dans le monde des services, voilà ce que La Poste propose à ses « clients » et à son personnel, une transformation complète du modèle postal vers une entreprise rentable tournée vers le monde des services... Oui mais voilà, cette volonté « économique » n'est dictée que par la course à la rentabilité financière recherchée par La POSTE. Quid du courrier

et des conditions de travail du personnel, des missions du service public avec distribution du courrier 6 jours sur 7 ? Le syndicat SUD ne laissera pas faire et brûler notre service public sans prendre en considération les revendications des agents... Le temps alloué pour la mise en place de ces nouveaux services doit par exemple figurer dans le calcul des tournées. Toute activité doit, a minima, être quantifiée dans le cadre organisationnel.



# 113

Un chiffre qui peut faire frémir... le nombre de vacances d'emploi à combler sur les quatre départements Midi-Pyrénées Nord à la date du 31 mars 2018... Le syndicat SUD fait le forcing auprès de la direction pour qu'un maximum d'agents en contrat pro puisse obtenir leur CDI.

## SUD rencontre les Directeurs Territoriaux

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, Sud Ptt 46 a rencontré le nouveau Directeur Territorial du 46/82 pour évoquer notamment la situation des vacances d'emploi et le mal-être des agents sur l'ensemble de ce territoire. Des réponses concrètes et des garanties écrites doivent nous être apportées rapidement.

En effet, il ne faut pas que le changement de direction serve de prétexte à La Poste pour nous faire patienter... faute de quoi, nous serons contraints de changer de tactique...

Le 30 mars a été l'occasion de rencontrer le Directeur Territorial du 12/81 et qui fait office de patron de MPN. SUD a posé un ultimatum à la direction, en matière de discrimination et de dialogue social. SUD ne jouera pas les victimes sans se défendre et sans vous défendre !

## CNGDC

Le Centre National de Gestion des Données Client basé à la ppdc d'Albi gère les procurations et les dossiers de société au niveau national. Suite à des rumeurs de fermeture à l'horizon 2019, SUD a rencontré le personnel le 14 février afin d'évoquer ensemble les possibilités d'actions et reste vigilant sur les décisions à venir.

## ON LINE

@SudpttAlbi



www.sudptt81-12-46.fr



## Côté courrier...

## Temps de pause : VOS DROITS

Depuis quelques temps, la direction fait croire aux agents qu'en matière de pause, le code du travail serait applicable aux postiers, c'est-à-dire 20 minutes de pause à partir de 6h de travail. C'est FAUX. Et les propres textes de La Poste sont très clairs là-dessus : 2 circulaires de la direction Générale des Postes de 1979 et 1982 prévoient des pau-

ses allant de 15 à 20 minutes dès 5h et même 4 h de travail pour certains services. Ces circulaires n'ont jamais été dénoncées et sont donc toujours en vigueur. A titre d'exemples, 20 mn de pause à partir de 5 h pour les services arrières et manutentions, 15 mn à compter de 5h à la distribution et jusqu'à 30mn accordées aux agents en service de

brigade dans les services d'acheminement. Aujourd'hui, encore trop de nos collègues sont lésés en matière de pause. La solution de La Poste est de supprimer ces pauses rémunérées en mettant en place la pause méridienne. Collègues, en cas de doute, appelez-nous !

## SUD vous répondra !



## SUD envoie du jeu !

Lors de la présentation du projet de Marssac, la direction d'Albi a clairement mis en avant le départ des agents du site actuel de Marssac comme un des éléments incontournables du projet de réorganisation prévu pour septembre 2018. Le but de la manœuvre est simplement de faire des économies de bout de chandelle sur le dos des agents (loyer) mais aussi d'éclater un bureau pour

imposer des tournées sacoches. Les agents restent déterminés et prêts à combattre dans le but de préserver de bonnes conditions de travail. NON à la méridienne, NON à la sacoches, NON à la délocalisation !

SUD multiplie les alertes et grâce au combat collectif continuera à défendre chaque postière et postier avec acharnement.

## SUD lance sa COMMISSION RETRAITES

Le syndicat SUD PTT a tenu sa 1<sup>ère</sup> commission retraités adhérents Sud le 12 mars et a permis de réunir quelques anciens postiers et télécommunicants autour de la diffusion du film « les sentinelles » dédié à la lutte contre l'amiante, en présence d'un des protagonistes, Mr Birbès. Le débat qui a suivi a permis d'évoquer cette longue lutte contre l'amiante qui a abouti

à des évolutions dans la réglementation, même si toutes les responsabilités n'ont pas pu être identifiées. Mais cette lutte est un exemple à suivre notamment contre les attaques aux codes du travail et autres entamées par ce gouvernement, qui tend à supprimer tous nos acquis. Retraités des « PTT » vous êtes les bienvenus dans cette commission qui voit le jour.

*Un article a été consacré à cette réunion dans La Dépêche du Midi du 20/03/2018*

## Côté réseau

## Une prime aux suppressions d'emploi !

50% de la prime du directeur de secteur (DS) est subordonnée au nombre de suppressions d'emploi. En effet, si l'objectif réalisé en terme de reprises d'emplois est aux attendus, le directeur se voit gratifié d'une belle prime pouvant aller jusqu'à 14.000 euros annuel, ce qui représente 35 fois plus que la prime versée aux chargés de clientèle.

En clair, vos soucis, vos interrogations, votre mal-être et votre souffrance au travail et même votre emploi, ils n'en ont rien à faire ! Au contraire, si vous n'êtes plus là, ils toucheront plus d'argent.